

Janvier 2007

Québec, le 8 février 2007

Monsieur Pierre Schetagne
Directeur général
Collège Gérald-Godin
15615, boul. Gouin Ouest
Sainte-Genève (Québec) H9H 5K8

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 29 janvier 2007, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège Gérald-Godin pour donner suite à l'évaluation institutionnelle. La Commission avait recommandé au Collège de mettre en place les processus qui lui permettront de garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages à la formation continue. Dans le préambule de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages spécifique à la formation continue, le Collège indique qu'il donne ainsi suite à cette recommandation.

La politique adaptée aux activités de la formation continue a été évaluée par la Commission en décembre dernier. Elle comprend des règles générales relatives à l'évaluation, l'élaboration des plans-cadres et des plans de cours, des modalités plus spécifiques, comme l'évaluation de la qualité du français, et un partage des responsabilités clairement établi entre la Direction des études et la Direction de la formation continue.

La Commission estime que les processus prévus à cette politique répondent à la recommandation formulée dans le rapport d'évaluation institutionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur